

IBM et Novell s'opposent à la vente d'UnixWare par SCO

Décidément, l'affaire SCO Unix n'en finit plus de rebondir !

Le propriétaire d'UnixWare pensait avoir trouvé une porte de sortie en vendant sa technologie Unix et une partie de ses activités dans la téléphonie au fonds York Capital Management, pour 36 millions de dollars. De quoi couvrir les frais de justice engagés, les dettes du groupe, et peut-être espérer continuer son activité.

Mais c'était sans compter sur IBM, qui conteste la décision de SCO au titre que le Chapitre 11 américain de la protection contre la banqueroute, sous lequel SCO s'est placé ([lire notre article](#)), qui dans les textes est destiné à permettre à une entreprise en difficulté de se réorganiser, et non pas de céder ses actifs.

Et sans compter sur Novell qui, depuis une décision de la Cour de District de l'Utah le 10 août dernier, est reconnu comme le propriétaire légitime des droits sur Unix, ce qui ne devrait pas manquer de créer une problématique quant à la cession d'UnixWare.

Une décision qui d'ailleurs pèse lourd sur SCO et qui a du influencer largement dans la démarche de l'éditeur, puisque la justice de l'Utah a condamné SCO à verser 25 millions de dollars à Novell au titre des licences vendu au détriment du déclaré légitime propriétaire des droits d'Unix.

Et comme si cela ne suffisait pas, IBM a rappelé au juge du Delaware en charge du Chapitre 11 de SCO qu'il est le propriétaire des droits de certaines technologies Unix utilisées par ce dernier !

La Cour de banqueroute du Delaware a convoqué tout le monde le 6 novembre prochain afin de tenter d'y voir plus clair. D'ici là, et probablement après, l'avenir de SCO sera en pointillés.